

Il y a 80 ans, l'armée abattait treize civils à Genève

HISTOIRE • La fusillade de 1932 a marqué la gauche genevoise, qui va commémorer l'événement le 9 novembre. Rappel des faits.

Tout commence le 5 novembre 1932 par un placard de l'Union nationale (UN): «Mercredi 9 novembre, à 20h et demie: mise en accusation publique des sieurs Nicole et Dicker» à la Salle communale de Plainpalais. En organisant une sorte de procès, le parti fasciste local prend exemple sur ce que font à la même époque les nazis en Allemagne. Le dirigeant socialiste Léon Nicole et rédacteur en chef du quotidien *Le Travail* est la cible favorite de l'UN avec son camarade l'avocat Jacques Dicker. Les attaques antisémites à l'encontre de ce dernier sont extrêmement violentes.

«Notre réponse aux réactionnaires doit être éclatante»

Le Parti socialiste et l'ensemble des organisations de gauche demandent au Conseil d'Etat d'interdire la réunion fasciste, mais le gouvernement refuse sous prétexte de respect de la liberté de réunion. Il faut dire que l'UN lui assure une majorité au Grand Conseil et est représentée au Conseil d'Etat par Edmond Turretini. *Le Travail* de Nicole appelle alors la gauche à venir porter la contradiction aux orateurs de l'UN, voire, si cela est impossible, à tenter d'empêcher la réunion: «Notre réponse aux réactionnaires doit être éclatante et de nature à enlever à tout jamais l'idée d'instruire un procès, alors qu'ils auraient tant à faire à juger leurs flibustiers banquiers, leurs affairistes véreux, leurs officiers crapuleux, leurs marchands empoisonneurs publics, et toute la clique de petits «crevés» à la Oltramare, Droin, Testuz, Steinmetz, ne méritent que la fessée. Tous à Plainpalais, mercredi soir!»



Le 9 novembre 1932, la troupe fait face aux manifestants et aux badauds dans le quartier de Plainpalais.

Le libéral Frédéric Martin, chef du Département de justice et police, prend la décision le 9 novembre au matin de demander au Conseil fédéral le renfort de l'armée, qui envoie une école de recrue. En fin de journée, 5'000 personnes se rassemblent à Plainpalais, mais les sympathisants de gauche sont empêchés par des cordons d'approcher la salle. La foule reflue vers le boulevard du Pont-d'Arve, devant le Palais des expositions, où l'anarchiste Lucien Trochet, le communiste Francis Lebet, et Léon Nicole font des discours. A l'intérieur de la salle, les orateurs attaquent la gauche. Edouard Steinmetz compare Genève à une infection par «deux micro-organismes d'importation étrangère: Nicole de Montcherand et Dicker de Podolie».

Léon Nicole est en effet originaire de cette commune du canton de Vaud et Jacques Dicker de la province de Podolie en Ukraine. Quelques militants de gauche réussissent tout de même à entrer dans la salle. Le communiste Gilbert Francioli tente de prendre la parole, mais il est sauvagement battu par le service d'ordre et expulsé sans connaissance. La police n'intervient pas.

«Tirez bas, feu!» A l'extérieur, la foule cherche à passer les barrages de police pour accéder à la salle. La manifestation est houleuse, mais non insurrectionnelle. Pourtant, vers 21h, Frédéric Martin demande à l'armée d'intervenir. Lorsque les 120 soldats de la compagnie commandée par le premier-lieutenant Raymond Burnat arrivent sur les lieux, ils sont pressés par la foule,

«Tirez bas, feu!»

Plusieurs militants sont arrêtés, dont Léon Nicole. Le Conseil d'Etat édicte en outre des lois sur l'ordre public, dites «lois Martin», en décembre. Des peines allant jusqu'à 10 ans de prison sont prescrites contre «quiconque commet ou participe à des actes collectifs tendant à modifier, par la violence, la constitution ou l'ordre constitutionnel du canton, à troubler ou à désorganiser les services ou établissements d'intérêt public, quiconque par paroles, écrits ou images, instruit autrui à com-

mettre un tel acte». Idem pour «quiconque aura pénétré dans une dépendance d'une habitation, dans un atelier ou un chantier», ce qui vise en particulier les syndicalistes. Les réunions et manifestations publiques doivent obtenir l'autorisation du Département de justice, des amendes et de la prison sont prévues pour les contrevenants. Le PS et l'Union des syndicats du canton de Genève lancent un référendum qui obtient 6'900 signatures et le peuple rejette ces lois liberticides en votation.

Léon Nicole passe de la prison au Conseil d'Etat De leurs côtés, les communistes et les participants à la manifestation du 9 novembre sont exclus de l'administration en janvier 1933. «L'élémentaire nettoyage est commencé», proclame le journal du Parti radical. Léon Nicole et 17 militants de gauche sont poursuivis par la justice, ils sont rendus responsables des événements. Le procès a lieu en mai et juin 1933 à la Salle Centrale. Sept accusés sont reconnus coupables d'émeute, Léon Nicole est condamné à six mois de prison, la plus lourde peine. Mais la population genevoise, qui a été choquée par la répression, est indignée par ce procès. Elle le montrera en élisant un gouvernement à majorité socialiste, Léon Nicole sortant de prison pour devenir président du Conseil d'Etat. Quant aux véritables responsables des événements, les dirigeants de l'UN, les membres du Conseil d'Etat, les officiers qui commandaient, ils ne seront jamais inquiétés. Le soir du verdict, plus de 6'000 personnes se réunissent à la Salle communale de Plainpalais et dans les rues avoisinantes pour protester. La police disperse les attroupements à coups de matraque, poursuivant les manifestants jusque dans les cafés. Des manifestants sont arrêtés et condamnés, comme cet ouvrier socialiste qui écoperà de huit jours de prison pour avoir proféré les mots de «vieilles vaches». ■

La répression s'abat sur la gauche Plusieurs militants sont arrêtés, dont Léon Nicole. Le Conseil d'Etat édicte en outre des lois sur l'ordre public, dites «lois Martin», en décembre. Des peines allant jusqu'à 10 ans de prison sont prescrites contre «quiconque commet ou participe à des actes collectifs tendant à modifier, par la violence, la constitution ou l'ordre constitutionnel du canton, à troubler ou à désorganiser les services ou établissements d'intérêt public, quiconque par paroles, écrits ou images, instruit autrui à com-

La répression s'abat sur la gauche

Plusieurs militants sont arrêtés, dont Léon Nicole. Le Conseil d'Etat édicte en outre des lois sur l'ordre public, dites «lois Martin», en décembre. Des peines allant jusqu'à 10 ans de prison sont prescrites contre «quiconque commet ou participe à des actes collectifs tendant à modifier, par la violence, la constitution ou l'ordre constitutionnel du canton, à troubler ou à désorganiser les services ou établissements d'intérêt public, quiconque par paroles, écrits ou images, instruit autrui à com-

Léon Nicole passe de la prison au Conseil d'Etat

De leurs côtés, les communistes et les participants à la manifestation du 9 novembre sont exclus de l'administration en janvier 1933. «L'élémentaire nettoyage est commencé», proclame le journal du Parti radical. Léon Nicole et 17 militants de gauche sont poursuivis par la justice, ils sont rendus responsables des événements. Le procès a lieu en mai et juin 1933 à la Salle Centrale. Sept accusés sont reconnus coupables d'émeute, Léon Nicole est condamné à six mois de prison, la plus lourde peine. Mais la population genevoise, qui a été choquée par la répression, est indignée par ce procès. Elle le montrera en élisant un gouvernement à majorité socialiste, Léon Nicole sortant de prison pour devenir président du Conseil d'Etat. Quant aux véritables responsables des événements, les dirigeants de l'UN, les membres du Conseil d'Etat, les officiers qui commandaient, ils ne seront jamais inquiétés. Le soir du verdict, plus de 6'000 personnes se réunissent à la Salle communale de Plainpalais et dans les rues avoisinantes pour protester. La police disperse les attroupements à coups de matraque, poursuivant les manifestants jusque dans les cafés. Des manifestants sont arrêtés et condamnés, comme cet ouvrier socialiste qui écoperà de huit jours de prison pour avoir proféré les mots de «vieilles vaches». ■

Jérôme Béguin

Ce 9 novembre, une manif avant la commémoration à la Pierre

A l'occasion du 80ème anniversaire du 9 novembre 1932, la gauche genevoise organise une manifestation sur le thème «1932... 2012... Plus jamais ça! Occupons la rue contre le militarisme et la répression des mouvements populaires!» (rassemblement à 17h45 à la zone piétonne du Mont-Blanc), puis la traditionnelle

commémoration à la Pierre de Plainpalais (angle av. du Mail – av. Henri-Dunant) avec soupe chaude, lecture des noms des victimes et prises de parole notamment de Rémy Pagani, maire de Genève, Jean Spielmann, président du Parti du Travail, Tobia Schnebli du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA), et Rita Schavi,

membre du comité de l'Union syndicale suisse (USS). A 20h15, au café Gavroche (4 bd James-Fazy), Jean Batou présentera son livre *Quant l'esprit de Genève s'embrasse. Au delà de la fusillade du 9 novembre 1932*, qui vient de paraître aux Editions d'en bas.

Jbn

L'intime à l'ère du drame

CINÉMA • A Genève, le Festival tous écrans met le cinéma danois à l'honneur.

Cette année, le jeune cinéma danois est à l'honneur, dont le grand public ne connaît sans doute que les seules figures de proue qui cisèlent l'univers tourmenté de drames intimes: Lars Von Trier (*Les Idiots*, *Melancholia*) et Thomas Vinterberg (*Festen*, *La Chasse*). C'est de *Dogville*, signé Lars Von Trier avec sa théâtralité affichée sur fond noir, que semble s'inspirer le dispositif de *Limboland* cosigné par Jenie Hallund et Jeremy Willer. Des jeunes venus de l'immigration réactivent leur parcours de vie en contrastant leur culture initiale avec celle du pays où ils ont trouvé refuge ou immigré. La lisière toujours reconfigurée entre *storytelling* de son passé et vie supposée réelle est finement interrogée. La performance du récit de soi tient à la fois de la chronique, du journal intime et d'une forme de poésie scandée et «slammée». Dans le questionnement d'une identité, l'opus n'atteint néanmoins pas la pertinence du travail développé par l'artiste vidéaste zurichoise Lena Maria Thüring. Ou celle du réalisateur franco-cambod-

gien Rithy Panh refigurant par le geste, le corps et la parole, le vécu et l'expérience des tortionnaires sous le génocide khmer rouge (*S21, la machine de mort khmère rouge*).

A l'ère du terrorisme comme manifeste «d'œuvre d'art», position se référant à celles ambiguës du plasticien Damien Hirst et du compositeur Karlheinz Stockhausen sur le 11 Septembre, *La Société secrète des beaux-arts* pose un Musée zoologique pris pour cible par un groupe d'artistes underground qui décide de le faire exploser. Rappelons que face aux attentats visant les tours jumelles, Stockhausen s'exprimait ainsi avant de se rétracter: «Ce à quoi nous avons assisté, et vous devez désormais changer totalement votre manière de voir, est la plus grande œuvre d'art réalisée.» Dû au cinéaste danois Anders Klarlund, le film suit le parcours d'une réfugiée bosniaque, Eva, d'abord modèle pour classe de dessin classique, puis liée au groupe d'artistes mêlant actionnisme, art corporel et *land art*, cette tendance de l'art contemporain, qui investit et

utilise le cadre et les matériaux présents dans la nature. On entend sa voix off lors d'un interrogatoire ainsi que celles des autres protagonistes. «Plus on bouge, moins on sent», glisse-t-elle. Le film va s'employer à illustrer cet axiome. Féru de virtuosité plasticienne, l'opus est ainsi réalisé à partir d'images fixes couleures en 3D et parcourues par un doux mouvement enveloppant de caméra, renouant ainsi, à sa manière numérique, avec la lecture en volumes qui fit florès notamment au 18ème siècle. Le cadre est aussi sporadiquement traversé de courts jaillissements animés: ici une fumée de cigarette, là une larme ou le halo vaporeux du souffle d'un attentat.

Parvaneh, une jeune immigrante afghane dans les montagnes suisses

Une jeune immigrante afghane, *Parvaneh* («papillon»), dont ce film court helvétique tire son titre, vit dans un centre pour demandeurs d'asile dans les montagnes suisses. La comédienne d'origine iranienne Nissa Kashani lui offre sa douleur



«Désastre et beauté sont inséparables», dit l'un des artistes terroristes dans «La Société secrète des beaux-arts».

résignée toute en retenue et sa subtile présence à l'écran. Cette fiction du réel file autour de l'exploitation de la réfugiée afghane travaillant comme couturière dans une ferme allemande. Forclose dans la plus haute des solitudes, elle cherche à envoyer l'argent patiemment économisé à son père qui doit subir une opération au pays. Sac au dos, elle entreprend à pied son voyage de l'espoir vers Zurich pour y transférer son pécule à Western Union. Son désarroi croise le chemin d'une punkette et c'est l'es-

quisse d'une amitié. Talkhon Hamzavi signe un opus lumineux qui tranche avec le ton crépusculaire et souvent désespéré emprunté par le cinéma abordant l'immigration et la condition de réfugiés, d'expatriés clandestins issus de pays en guerre. Entre les deux jeunes filles que tout sépare, se tisse une solidarité sororale face à l'adversité. Elle fait naître humanité et empathie oubliées. ■

Bertrand Tappolet

Festival tous écrans, jusqu'au 8 novembre à Genève. Rens.: www.tous-e-crans.com